a perdu
à Bulle, un petit sac
enant 50 francs en
ancs. —
à M. *Xavier Jaquet* à
tre récompense. [1255

e ou à louer
s exposeront en mise
s pièces de terre qu'ils
erraillet, soit 3 poses
mise aura lieu sous de
tions, le 22 Janvier à
, à l'Hôtel de Ville.
Alphonse Favre.
Gremaud, photographe.

Cultivateurs.
ure de lin Burg-
dorf (Berne) se charge,
passé, du filage à façon
anvre et des étoupes.
ne de produire du bon
régulier. Les matières
ns leur longueur natu-
demande l'établisse-
la toile. Prix modérés.
M. **Eugène Wæber,**
(H 1725 Y)

récompense
uvrira les voleurs d'un
ne sur les propriétés
t *Montbarry*. [1248

ou à échanger
portante de sept
er à *Félix Geisenhof*
[1243

ENDRE
aux (grandes luges),
aux à vin en chêne
ux de montagne.
. *Isidore Glasson* à la
[1233

endre
pieds de bon **foin**
30 pièces de bétail.
. *Magnin*, avocat, à
[1208

e ou à louer
DU SAPIN
armey.
Conditions très favo-
volonté. — S'adresser
la Banque cantonale
[1176

Cordiale Brun
l. 50 le kg.
nstituant pour les ani-
. — Cette poudre est
nte et appétissante;
forces et facilite la
pour tous pays.
harmacie Brun,
St-Gervais, GENÈVE.

VENTE
de la GRUYÈRE:
rgeoises pour **1885**
exemplaire.

ge des Caves
mages
NN, brochure de 12
ct. l'exemplaire.

DE LAITERIE
abais par douzaine.

anachs de poche
notes et quittances

yère. Gérant: Ch. Morel

QUATRIÈME ANNÉE. **N° 3.** En avant la Grue! SAMEDI, 17 Janvier 1885

LA GRUYÈRE

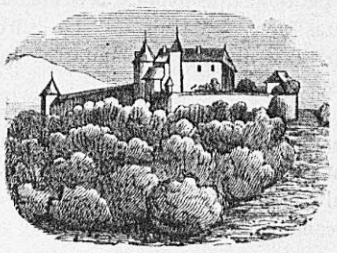

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: **Grand'Rue N° 295, BULLE.**

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 16 Janvier 1885.

Petits hommes, petits moyens !

Plus de 11,000 citoyens actifs fribourgeois ont requis par pétition la révision de l'article 76 de notre constitution cantonale, afin qu'à l'avenir les syndics soient nommés par les assemblées de commune au lieu de l'être par le Conseil d'Etat.

Tout homme sensé, honnête, et que n'aveugle pas la passion de parti, s'est déjà dit en son âme et conscience que cette revendication populaire ne renferme rien que de juste et de raisonnable et que l'on ne pouvait rien y objecter.

Pourquoi les communes, qui ont le droit d'élire les membres de l'administration communale, n'auraient-elles pas, par le fait même, le droit de désigner celui qui présidera l'administration communale, le premier, le plus important des administrateurs?

C'est le syndic, en effet, qui est, au dehors, le représentant officiel de la commune ; le syndic discute et délibère dans le Conseil ; il vote en cas d'égalité de suffrages et il arrive assez fréquemment que c'est sa voix ou son influence qui emporte la décision et engage la commune.

Il est donc bien vrai de dire que le syndic est le premier et le plus important des administrateurs communaux.

Nous reconnaissons volontiers que dans un certain nombre de localités, le syndic, nommé par le gouvernement, a été en général un homme intelligent ; mais est-ce que les électeurs ne sauraient pas, aussi bien que le Conseil d'Etat, faire le choix d'un homme intelligent qui, souvent, s'impose, parce qu'il est le plus capable, le plus probe et le plus apte ?

Mais il arrive fréquemment, sous les gouvernements dominés par les factions et les comités occultes, que les syndics ne sont plus que des agents politiques, des suppôts des clubs et que leur office ou leur activité dans la commune consiste essentiellement à politiquer et à faire de la propagande pour ceux qui l'ont nommé.

Quoiqu'il en soit, si le syndic que le Conseil d'Etat nomme sur la présentation du préfet constitue un bon choix, il est certain que les électeurs communaux sont eux aussi bien placés que le gouvernement ou le préfet, pour le faire. Si, au contraire, le syndic n'est qu'une créature politique, son entrée dans l'administration communale devient un malheur.

Ces considérations sont, du reste, accessoires. Le droit en lui-même de nommer ses présidents de commune, le peuple le possède comme *souverain*. Car le peuple souverain détient tous les attributs de la *souveraineté*, le droit d'élire son Conseil législatif ou son Grand conseil, comme celui de nommer son administration ou pouvoir exécutif, de désigner ses juges, etc. Seulement, s'il le trouve convenable et utile, il peut déléguer, soit au Conseil législatif ou Grand conseil, soit au pouvoir exécutif ou Conseil d'Etat, une partie de sa souveraineté : il peut confier à ces autorités la nomination des juges, des préfets, des employés, voire même des syndics, comme il pourrait à la rigueur, étant souverain, charger le Conseil d'Etat de nommer complètement l'administration communale.

Il va de soi cependant que le peuple ou le souverain, ce qui est tout un, ne doit pas, sous peine d'abdiquer toute dignité et de tomber dans l'esclavage ou la tyrannie, se dessaisir d'un droit qu'il peut exercer directement sans trop de difficulté ou de dérangement, d'un droit qu'il est mieux placé que le gouvernement pour l'exercer en connaissance de cause, nous voulons parler du droit de nommer complètement son administration communale qui comprend celui de choisir le président de l'administration ou le syndic.

Le droit des communes de nommer leurs syndics, est, du reste, on l'a répété assez de fois, l'*a*, *b*, *c* de la démocratie, puisqu'il n'existe, à part Fribourg, pas une seule de nos vingt-cinq petites républiques suisses où le peuple ne se le soit pas gardé, et nous ferions sourire de dédain un citoyen des cantons très catholiques et très conservateurs d'Uri, d'Unterwalden, de Schwytz, d'Appenzell intérieur ou du Valais, si nous lui disions que nous en sommes encore dans le canton de Fribourg à lutter avec acharnement pour reconquérir ce droit, que nous n'aurions jamais dû nous laisser enlever.

Comme il est curieux de faire le rapprochement de deux régimes extrêmes, opposés dans leurs tendances, mais se servant des mêmes moyens de domination, des mêmes procédés autoritaires !

Le gouvernement radical de 1848 a refusé aux communes le droit de nommer leurs syndics : moyen de domination et de commandement ; le régime de 1881, qui s'est intitulé, par dérision sans doute, le régime de la *démocratie populaire*, aussi violent que le régime radical, refuse de souscrire à la demande de 11,000 pétitionnaires ; il a même enrayé le pétitionnement d'une manière indigne : moyen de domination et de commandement.

Radicaux et libertards veulent gouverner et garder le peuple sous la férule : ceux de 1848 avec la résolution d'implanter le progrès par force dans le canton de Fribourg ; ceux de 1881 décidés à garder, pour l'exploiter à leur profit, cette magnifique colonie qui s'appelle le canton de Fribourg.

Mais, le peuple est-il là pour le gouvernement, ou le gouvernement pour le peuple ? Si le gouvernement n'est que le serviteur du peuple, que se mêle-t-il d'empêcher les manifestations de la volonté de son maître ? Encore une fois, c'est le propre des gouvernements tyranniques de vouloir commander au peuple, le maîtriser, au lieu de lui obéir.

* * *

Mais, comment le parti Soussens entend-il résister à la pétition populaire ?

Sera-ce au moins une lutte ouverte ?

Non, les Séïdes du *grand parti conservateur catholique* n'osent pas se jeter dans la mêlée : la cause est trop mauvaise ; on craint trop que les soldats ne lèvent la crosse en l'air ou ne pactisent avec le peuple ; il faut les garder à vue dans les casernes, dans les cantonnements. Après tout, Soussens craint que nos paysans ne soient pas si bêtes et ne mangent le mot d'ordre. Qu'arriverait-il, grand Dieu, si ces damnés

---

FEUILLETON DE LA *GRUYERE* 3

LE JOUEUR DU MISSISSIPI.

IV.

— Soit ! répondis-je.

En ce moment, le vieillard m'apparaissait comme un homme riche et généreux, mais affligé d'une monomanie, et j'éprouvais pour lui un sentiment de pitié.

Il prit encore une de ses pilules et prépara son jeu en causant :

— Vous avez vraiment une chance extraordinaire, me dit-il, mais vous la méritez, parce que vous êtes un bon garçon. Je ne vois pas pourquoi vous ne seriez pas mon héritier.

Une minute après, en rangeant ses cartes, il me dit :

— Ainsi donc vous n'êtes pas marié !

— Non.

— Mais vous avez sans doute quelque amour qui vous tient au cœur. Un jeune homme comme vous, cela ne peut pas être autrement. Quel âge avez-vous ? Vingt-cinq ans, je suppose.

— Oui. Mais point d'amour, comme vous vous le figurez. Ce pays n'est guère habité, et je n'y connais pas une fille que je voudrais épouser.

— J'espère pourtant que vous n'êtes pas trop exigeant ?

— Non, je ne crois pas. Mais il me semble qu'on doit éprouver une sorte de penchant particulier pour la femme qu'on veut épouser, et je n'ai encore rien senti de semblable.

— Je vois que vous n'êtes pas facile à captiver, mais je ne vous en blâme point. L'homme est un trop noble animal pour se laisser prendre dans une souricière. Cependant il y a des femmes . . .

A ce mot, il s'arrêta tout à coup.

— Il y a des femmes, reprit-il un instant après...

Cette fois encore il ne put finir sa phrase.

— Allons, Rayner, s'écria-t-il avec un accent de bonne humeur, tâchez de bien jouer. Votre Rainbow peut encore vous appartenir ; mais je vous préviens que mon jeu n'est pas à dédaigner. Que faites-vous ?

— Je joue...

— Bien. Jouez.

— Je présentai mon as de cœur, le même qui est là cloué à la cheminée.

— Décidément, me dit le vieillard, vous êtes un heureux homme, et l'argent et le cheval sont à vous.

— Merci ! lui dis-je en me levant. Mais ce n'est pas là ce que je veux. Je ne sais pourquoi j'ai joué si longtemps avec vous, si ce n'est par la crainte de vous désobliger. A présent que c'est fini, prenez votre argent, et laissez-moi mon Rainbow, ou, si vous avez besoin de ce cheval, laissez-moi les 150 dollars qui, selon moi, en représentent la valeur. Quant au reste, je n'y toucherai pas.

— Vous êtes un bon garçon, répliqua le vieillard. Mais un homme plus jeune et plus irascible que moi répondrait à vos paroles par un coup d'épée ou une balle. Il fut un temps où vous ne m'auriez pas tenu impunément un tel langage. Sachez donc que, parmi les gens comme il faut, la dette de jeu est sacrée. Celui qui a perdu doit payer, et celui qui a gagné doit recevoir. Voilà votre argent, et le cheval est à vous. Mais je n'en ai point fini avec vous, en vérité, je le répète, vous êtes un bon garçon, et de plus vous êtes heureux. Je vous aime, il y a des chances pour que vous soyez mon héritier. J'espère que vous ne me refuserez pas de me donner ma revanche.

— Non, certainement.

— Ma bourse est vide, mais il me reste un anneau et une épingle en diamants qui valent plus que tout ce que j'ai perdu. Seulement je dois vous prévenir que je n'ai pas ces objets avec moi. Il faut que vous vous en rapportiez à ma parole de gentilhomme, et vous pouvez être sûr que je ne vous tromperai pas.

En l'écoutant parler ainsi, je pensai qu'il inventait un moyen de continuer son jeu dans l'espoir de regagner son argent, et je désirais qu'il le regagnât. Je ne tenais qu'à conserver mon cheval ou les 150 dollars. De ma vie je n'avais joué un centime, et il me semblait que, gagner de l'argent avec des cartes, c'était une espèce de vol. J'acceptai donc avec empressement sa proposition : il m'eût offert un brin de paille pour enjeu, que j'eusse également accepté.

Cependant, il tira de sa poche un crayon, et écrivit sur un lambeau de papier qu'il me remit : « Bon pour un anneau et une épingle en forme de croix de Malte d'une valeur de 700

de pétitionnaires publicards et libéraux, aidés des honnêtes gens échappés de nos cadres, allaient l'emporter, se dit le grand capitaine! Impossible, il faut ruser.

Et voilà que ces grands généraux de l'armée innombrable du salut libertard décident d'éviter le combat corps à corps, homme à homme, bulletin contre bulletin et de se servir d'une *ruse de procureur* pour escamoter le suffrage universel, ce souverain du souverain.

Ils n'iront pas voter. Et à l'aide d'une interprétation judaïque de la constitution cantonale, ils prétendent que tous les citoyens inscrits dans les registres civiques qui s'abstiendront le 25 janvier seront comptés comme ayant voté *non*. Ainsi, les morts, les absents, les malades qui se trouveront encore inscrits sur les registres le 25 janvier, auront voté *non*!

Mais c'est absurde, cela! Et nous espérons bien que les comités d'initiative qui s'occupent de la votation constitutionnelle du 25 janvier, se pourvoiront déjà avant le vote contre cette interprétation ou contre cette mutilation du suffrage universel.

O libertards, ô libertards! quelle confiance vous avez dans votre immense majorité de 1881, que vous n'osez pas la mettre en ligne *aujourd'hui!!*

Petits hommes, petits moyens!

CONFÉDÉRATION

Militaire. — Le tableau des Ecoles militaires a été adopté par le Conseil fédéral. Il prévoit une école pour les recrues-régents du 6 juillet au 29 août, à Lucerne.

Les manœuvres de la 5e division auront lieu du 10 au 18 septembre. L'inspection se fera le 16 entre Olten-Soleure-Herzogenbuchsée. Les manœuvres de brigade de la 3e division auront lieu en même temps entre Berne, Berthoud et Kirchberg.

Concours international. — Le comité d'organisation du concours musical de Thonon a, à l'unanimité des suffrages, décidé que le dit concours aurait lieu le dimanche 2 août 1885.

Congrès. — Le Conseil fédéral a désigné le docteur Guillaume, directeur du pénitentier de Neuchâtel, comme délégué suisse officiel au Congrès pénitentiaire international de Rome.

Dons. — D'après la *Gazette suisse du commerce*, les dons et legs faits en Suisse pendant l'année 1884 dans des buts philanthropiques ou d'utilité publique, se sont élevés à la somme de 4,265,191 fr. Le mois de décembre seul est représenté par le chiffre de 621,959 fr.

Tir fédéral. — Le comité d'organisation a décidé de renouveler la mise au concours du service de la la cantine.

La seconde liste des prix d'honneur en élève la somme à 10,069 fr., y compris un don de 2500 fr. de la commune d'habitants de Berne.

Commerce. — La perspective d'une élévation possible des droits sur les céréales à leur entrée en France a motivé, de la part des commerçants français, des achats considérables en Russie et en Hongrie; on espère faire entrer ces céréales en France avant la majoration des droits. Le matériel de transport dont dispose la ligne de l'Arlberg n'étant pas suffisant, le Central et le Nord-Est lui ont prêté plusieurs centaines de wagons. Néanmoins, il y a actuellement à Romanshorn 110,200 quintaux métriques de blé, à Lindau 56,000 et à Munich 72,000 quintaux.

Sport d'hiver. — La section du club alpin de Genève partira vendredi pour une excursion d'hiver fort intéressante. Elle se rendra d'abord à Louèche, d'où elle fera l'ascension, assez rude dans cette saison, du Torrenthorn; ensuite elle montera la Gemmi, d'où elle descendra sur Kandersteg et opérera son retour par la vallée de Frutigen et Thoune.

Lois fédérales. — La commission du Conseil national pour l'élaboration du projet de loi sur les votations et élections fédérales se réunira lundi 2 février à Berne sous la présidence de M. Brunner. Les autres membres sont MM. Favon, Burckhardt, Kaiser, Keel, Kunkler, Mercier, Morel, Paschoud, Polar et Zemp.

Conseil national. — Voici le résultat des élections complémentaires au Conseil national.

A Zurich, M. Schäppi, radical, est élu par 7385 voix contre 6881 données au colonel Vögeli, président de l'Exposition nationale, candidat du parti conservateur. La gauche du Conseil national gagne un siège.

A Berne, dans l'Emmenthal, M. Berger, chancelier d'Etat, radical, est élu sans opposition.

En Argovie, M. de Schmid, conservateur, prend le siége qu'il avait cédé provisoirement à M. le conseiller fédéral Welti.

En Thurgovie, M. Schümperlin, radical, est élu. Il n'avait pas de concurrent.

Dans le canton de Vaud, le candidat du parti démocratique, M. le député Eug. Fonjallaz, à Epesses, a été élu sans opposition.

Berne. — La surlangue vient de se déclarer à Nidau. On ignore de quelle manière l'épidémie s'est introduite.

Zurich. — Jeudi 8 janvier, à 8 heures du matin, une collision de deux trains a eu lieu à Œrlikon, près de Zurich. Un certain nombre de voitures ont été entièrement détruites. Heureusement il n'y a pas eu de morts, mais seulement quelques blessés; il y avait du reste peu de monde dans le train.

— M. le professeur Anderegg, secrétaire général de la société suisse d'agriculture, a reçu du duc Ernest de Cobourg-Gotha, pour services rendus à l'agriculture, la médaille d'or pour « l'art et la science. » Le duc pratique en grand, dans ses vastes domaines privés de la Turinge, l'amélioration de tous les procédés agricoles.

— Lundi soir, à Effretikon (ligne de Winterthour), une voiture contenant des bœufs, que les freins ont été impuissants à retenir, s'est mise à descendre rapidement la voie, en forte pente près de Winterthour; elle s'est rencontrée avec un train venant de cette ville. La voiture a été mise en pièces, les bœufs tués. Le tender et la cheminée de la locomotive ont été abîmés. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes, sauf quelques contusions éprouvées par le personnel du train.

Lucerne. — Un millier de patineurs s'adonnaient dimanche à leur exercice favori sur le lac du Rothsee, près Lucerne. Le lac n'était gelé qu'en partie. A un moment donné, un énorme bloc de glace, mesurant près de 4 arpents, se détacha de la rive et se mit à flotter du côté opposé. On craignit un instant une horrible catastrophe. Enfin, en se servant de gaffes et de longues perches, on parvint à ramener la glace vagabonde jusque près du bord. Tout le monde regagna la terre ferme avec empressement.

Glaris. — Une manifestation curieuse s'est produite mardi passé près du pont de la Linth qui met en communication les deux localités voisines de Glaris et d'Ennenda. Depuis que les froids sont venus, les jeunes gens ont organisé sur la Linth un emplacement de patinage où ils s'en donnent à cœur joie. Mais il paraît que des spéculateurs de Netstall avaient jeté des yeux d'envie sur cette glace superbe et songeaient à l'exploiter. Mardi matin donc ils arrivèrent au bord de la Linth avec des chars, des traîneaux, des haches, des scies et toute une armée d'ouvriers, qui se mit à couper la glace en quartiers réguliers. Cela ne faisait point l'affaire des patineurs. Furieux de se voir privés de leur exercice favori, ils se réunirent en grand nombre (la plupart étaient de jeunes écoliers) et ils rejetèrent dans le lit de la Linth tous les blocs qui en avaient été extraits. Les cris et les menaces des exploiteurs furent inutiles et, en définitive, ils se virent forcés à battre en retraite, à la grande joie des manifestants.

Soleure. — Le grand conseil a voté, après une discussion qui a duré six heures, la fusion des deux banques, la Banque de Soleure et la Banque hypothécaire, en une Banque d'Etat.

— La petite vérole avait fait plusieurs victimes à Granges et l'on avait dû installer un hôpital spécial. Le dernier malade de ce lazaret, Victor Gubler, de Lostorf, s'est enfui mardi passé dans un accès de fièvre. On l'a retrouvé mercredi matin gisant dans le voisinage de la voie ferrée. Le malheureux était gelé.

— D'après un journal de Soleure, un mécanicien de cette ville, M. Schweizer, a réussi à construire un vélocipède à vapeur qui laisse fort loin derrière lui tous les essais de ce genre qui ont été tentés jusqu'à présent, non seulement au point de vue de la rapidité de la marche, mais aussi et surtout en ce qui concerne la bonne direction du véhicule et son mécanisme d'arrêt (frein à air) qui agit presque instantanément.

Appenzell. — La commerçante et industrielle ville d'Hérisau s'agrandit rapidement. Elle ne comptait guère plus de 8,000 habitants il y a une vingtaine d'années; elle en a maintenant 12,000. En 1884, on a construit 54 bâtiments, dont 34 maisons d'habitation et 13 fabriques.

St-Gall. Une véritable catastrophe est arrivée samedi soir dans les mines de houille de Utznach. Le préparateur des travaux, nommé Aloïs Rueg, voulait, suivi de son frère, examiner un soupirail qu'on venait d'établir. A peine y était-il monté, qu'il laissa tomber sa lampe et ne répondit plus aux questions qui lui étaient adressées. Son frère voulut lui porter secours, mais il fut asphyxié à son tour. Un troisième ouvrier, Albert Huppi, éprouva le même sort. Un quatrième n'a réussi qu'avec peine à échapper à l'action du gaz. Les trois ouvriers qui ont péri étaient de bons travailleurs et laissent tous trois des familles dans le besoin.

Grisons. — Dans la commune de Poschiavo vivent actuellement 32 octogénaires. Le plus âgé de ces vieillards est né au mois de novembre 1794. Entre eux tous, ils comptent 2,691 ans.

— On télégraphie de Landquart que M. Henggeler, frère du colonel de ce nom, s'est laissé prendre dans un engrenage dans la fabrique de papier et a été tué.

---

dollars. »

Je me figurai, en lisant ces deux lignes, qu'il était fou, et je m'affermis dans cette idée, quand il ajouta un instant après:

— Ce n'est pas tout, mon cher Rayner, si vous gagnez mes deux bijoux, vous gagnerez en même temps une femme.

A ces mots j'éclatai de rire.

— Ne riez point, s'écria-t-il. Je suis très-sérieux. Jamais peut-être je ne le fus plus. Il vous faut une femme, n'est-ce pas vrai?

— Oui, si j'en trouvais une qui me plût..

— Vous êtes un brave garçon. Vous méritez une brave femme, et je veux vous en donner une.

— Très-bien. Mais me plaira-t-elle?

— Je l'espère. Elle a toutes les qualités nécessaires pour inspirer les meilleurs sentiments. Elle est douce, sensible, intelligente, instruite. Elle chante comme un ange et joue de plusieurs instruments, du piano, de la guitare.

— Piano! guitare! Je ne comprenais pas la signification de ces deux mots, et je regardais le vieillard comme un aliéné échappé d'un hôpital.

— Oui, reprit-il, piano et guitare. De plus elle dessine et peint à ravir. Oh! l'on n'a rien épargné pour l'éducation de Rachel.

— Elle s'appelle Rachel?

— Oui, c'est son nom de baptême.

— Et son nom de famille?

— Vous le saurez, si vous gagnez mes diamants.

— Oh! quel âge a-t-elle? Est-elle jeune et jolie? J'ai entendu dire que les femmes dont on vante tant l'esprit son généralement laides.

— Vous êtes absurde, quoique vous soyez un bon garçon. Rachel est très-jolie, elle n'a que dix-sept ans, et vous en avez vingt-cinq. C'est parfaitement concevable. Je vous aime, et je risque avec plaisir Rachel dans cette nouvelle partie. Si je perds, je m'en réjouirai, car elle aura un bon mari, et vous serez mon héritier.

— Merci! répondis-je en riant, si mademoiselle Rachel est si belle que vous la dépeignez, je ne puis avoir trop tôt le bonheur de la connaître. Mais oserai-je vous demander si c'est votre fille?

— Ma fille! répliqua-t-il avec un accent de tristesse; non, le ciel ne m'a pas fait la grâce de me donner une fille comme Rachel. Non, c'est l'enfant d'une honorable famille, et je vous en donnerai la preuve quand le moment en sera venu. Avez-vous d'autres questions à m'adresser?

— Non.

— Et vous épouserez Rachel, et vous la rendrez heureuse.

En prononçant ces mots, il dardait sur moi son regard pétillant, de telle sorte qu'il me fit baisser les yeux. Je ne savais si je devais rire ou m'enfuir dans ma demeure; mais comme je le croyais complètement fou, je jugeai que le mieux était de me prêter encore à sa folie, et je lui répondis: oui.

L'inconnu me prit la main, la serra avec une sorte de contraction nerveuse, avala deux de ses pilules et rangea ses cartes.

La chance que j'avais eue jusque-là me resta fidèle. Je gagnai les diamants, et avec les diamants, je gagnai Rachel.

— A merveille! s'écria-t-il, je suis content que tout soit à vous, et tout est à vous. Je vous prierai seulement de vouloir bien me prêter votre cheval pour aller chercher votre femme.

— Le cheval est à votre service, répondis-je, ainsi que la plus grande partie de cet argent. Je ne me sentirais pas la conscience en paix, si je prenais un dollar de plus que ce que je vous ai demandé pour vous céder Rainbow.

Je pris alors quinze aigles dans la masse d'or entassée sur le sol, et abandonnai le reste.

— Vous êtes mon héritier, répliqua-t-il, et dans nos liens actuels, je puis agir avec vous sans façon. Ma bourse étant vide, je vais prendre là ce dont j'ai besoin.

Tandis qu'il se penchait vers le trésor étalé sous ses yeux, je détournai la tête, pour lui donner plus de liberté. Avant que j'eusse fait un autre mouvement, il était monté à cheval et partait au galop. Tout ce qu'il avait perdu était là, à l'exception de deux pièces de dix dollars. Ainsi qu'il me l'avait dit, il n'avait pris que ce qu'il lui fallait pour subvenir à ses besoins.

Je ramassai tout ce qu'il avait laissé, et retournai à ma demeure dans un état de perplexité extrême. Cet homme, qui m'était apparu comme un fou, n'était-il pas un rusé filou? Ce métal, que je portais dans ma poche, n'était-ce pas un amas de pièces de cuivre sans valeur? Mais que faire? Il était déjà loin de nous, loin de moi avec mon cher Rainbow, et riait peut-être de ma simplicité, tandis que je m'affligeais de m'être ainsi laissé duper.

A suivre.)

Tessin. — Le premier dimanche du mois de mars prochain auront lieu les élections générales au Grand Conseil. La lutte sera acharnée. Déjà les deux partis qui se disputent le pouvoir affilent leurs armes, préparent leurs plans de bataille et désignent les hommes qui doivent se mettre à la tête des combattants.

CANTON DE FRIBOURG

Dimanche 4 janvier vers onze heures on a entend dans la contrée de Semsales, St-Martin, Grattavache, Le Crêt, une détonation singulière suivie de bruits prolongés. Les campagnards qui revenaient de l'office ont été fort impressionnés par ce phénomène. Plusieurs se sont arrêtés sur les chemins se demandant avec anxiété quelle pouvait bien être la cause de ces bruits inquiétants. L'idée d'un tremblement de terre surgit tout naturellement.

Nous attendons d'autres détails sur ce fait intéressant.

Samedi matin pendant la messe de 5 ½ h. à Saint-Nicolas, le sacristain a mis la main sur un individu qui, au moyen d'une baguette, avait déjà extrait une quinzaine de francs du tronc d'église, placé derrière la grande grille. Le coupable est un nommé Ingold, bernois d'origine, sorti de la maison de force depuis quelques mois.

Le Conseil d'Etat a nommé M. Paul Roulin, syndic de Treyvaux, et M. P. Bielmann, syndic de Villarsel-sur-Marly.

Il a accordé un subside de 2,000 fr. à la Fédération fribourgeoise des sociétés d'agriculture.

M. Zilweger, conducteur de poste à Fribourg, montrait mercredi un rameau de cerisier en fleurs qui avait été détaché d'un espalier à Font.

Et dire que le jour où ces fleurs ont été cueillies dans l'heureux pays de Broye, nous avions à Bulle une épaisseur de 20 centimètres de neige et des fleurs de givre aux arbres.

La foire de lundi à Fribourg a été excellente. Un millier de pièces de bétail à cornes ont été amenées sur le champ de foire et une bonne partie s'est vendue à des prix très élevés.

GRUYÈRE

Allons donc, magistrats du *Fribourgeois*, il n'était pas nécessaire d'annoncer dans votre premier numéro de 1885, que vous alliez abandonner votre *grand* et *noble* système des personnalités privées pour mentir à vous-même et vous contredire déjà le beau lendemain, c'est-à-dire dans votre deuxième numéro.

C'est vrai: ne sachant pas discuter les questions et les choses, il faut bien que vous descendiez aux personnalités et à l'injure!

Votre compte-rendu de l'affaire Duvillard-Spuhler, messieurs les magistrats, est un tissu non-seulement d'inexactitudes, mais de faussetés et de mensonges.

Vous dites, en particulier, qu'à la seconde audience devant le Tribunal de la Gruyère, nous n'aurions obtenu le renvoi qu'en récusant le Tribunal. Mais, personne mieux que vous ne doit savoir (puisque dans votre rédaction il y a le président et le greffier du Tribunal) que ce renvoi était indispensable par suite de l'impossibilité où se trouvait le Tribunal de se constituer, attendu qu'une plainte pour faux en écriture publique avait été déposée par nous contre M. le vice-président Reichlen et son greffier-substitut, et que M. le suppléant Moret de Vuadens n'a pu se présenter.

Ce ne sont pas les prévenus qui ont demandé le renvoi à 2 heures, c'est le président en titre qui nous a avisé que la cause ne pouvait être prise qu'alors, attendu qu'il fallait faire quérir par exprès M. le suppléant Moret à Vuadens.

Vous avancez sciemment une chose fausse en alléguant que M. Jules Glasson a été assigné à comparaître à l'audience du 7 courant devant le Tribunal de la Glâne, car M. Jules Glasson, quoique son audition comme témoin eût été demandée, n'a point reçu d'assignation.

Messieurs les magistrats du *Fribourgeois* peuvent, au reste, en ce qui concerne l'appréciation de notre honorabilité, nous dire que nous faisons peu d'honneur au barreau, que nous serons pendus haut et court : qu'ils soient certains que nous n'avons cure de leur estime; la tranquillité de notre conscience nous suffit.

Quant à eux, ils n'ont qu'à consulter l'opinion publique pour savoir s'ils font honneur à la magistrature et si c'est bien leur place de verser chaque semaine des torrents d'injures contre la majorité des citoyens d'un district où ils exercent leurs fonctions.

Vers 4 heures ce matin, le feu s'est déclaré dans une remise ou hangar à souffrer les tresses de paille, dépendance de la maison de M. Thédy-Gremion.

Les pompes des villages voisins arrivaient de tous côtés ; mais c'était trop tard. La plupart ont pu être contremandées déjà en chemin.

Ce soir, à l'instant où nous mettons sous presse, le tocsin sonne de nouveau à Enney. Est-ce le feu de ce matin qui a été mal éteint, ou est-ce un nouvel incendie ? C'est probablement la première hypothèse qui est la vraie.

ÉTRANGER

Allemagne. — Dans sa dernière séance, le Reichstag, revenant sur ses décisions antérieures, a voté à une immense majorité les crédits demandés par le prince de Bismarck pour assurer sa politique coloniale.

— La commission du budget a terminé l'examen du budget du ministère de la marine. Elle en a adopté tous les chapitres sans modification. Elle a voté aussi l'allocation de 150,000 marcs pour l'exploration de l'Afrique, qui lui avait été renvoyée par le Reichstag. Cette décision a été prise à l'unanimité.

— Le bruit court, dans certains cercles allemands, que le prince Guillaume, fils du prince héritier et petit-fils de l'empereur Guillaume, serait nommé prochainement gouverneur de l'Alsace-Lorraine en remplacement du maréchal de Manteuffel.

On ajoute que M. de Bismarck veut tenter une expérience qui, si elle réussissait, serait suivie de la déclaration d'autonomie du pays annexé.

Autriche-Hongrie. — On mande de Vienne que les deux gouvernements d'Autriche et de Hongrie se sont entendus pour introduire des projets de lois augmentant dans une grande proportion les droits de douane sur les articles importés de France, comme représailles pour les droits proposés en France sur le blé et le bétail.

Egypte. — Une dépêche du général Wolseley, datée de Korti 11 janvier, dit qu'il a reçu des nouvelles de Khartoum en date du 28 décembre. Gordon est en bonne santé. Les troupes sont bien disposées. Elles font des razzias sur les bords du Nil avec cinq steamers.

— Selon une dépêche du Caire au *Temps*, le Mahdi a accepté les conditions du général Wolseley. Les Anglais marchent sur Khartoum librement.

Amérique. — Les journaux de ce pays racontent qu'un fermier du Kentucki a été atteint par un météore au moment où il sortait de sa maison et tué sur le coup. Le crâne brisé, il tomba devant sa porte, pendant que sa femme, qui le suivait, fut aveuglée par la lueur du météore et tomba évanouie. Le cadavre du malheureux fermier était recouvert d'une masse de fer fondu mêlé de petits caillous rougis à blanc ; les membres étaient carbonisés et entièrement déformés.

Histoire d'un drapeau.

Extrait du *Journal de M. Brendler.*

(Suite.)

Notre arrivée à Chendy fit sensation et fut aussitôt connue du Mahdi, lequel nous envoya, un instant après, un officier chargé de nous conduire à un logement pour la nuit et de se mettre à notre disposition. Il nous avisa que le Madhi nous recevrait le lendemain matin après ses pratiques religieuses et l'expédition de ses courriers.

Décidément, on nous traitait en grands personnages.

J'ouvrais de grands yeux ; le spectacle nouveau et original qui se déroulait devant moi, me faisait oublier la fatigue de ce long et monotone voyage de Tamanieh à Chendy.

Une véritable fourmilière d'hommes nus ou à peu près, tous armés le plus diversement possible comme les soldats d'Osman Digma ; des rangées de tentes s'étendant au loin sur le bord du majestueux Nil ; des chevaux, des chameaux partout ; des ânes de taille énorme d'un gris tirant sur le rose ; un fouillis de rues étroites formées par de petites maisons plates à un seul étage, en maçonnerie, ou de huttes en gourbis, sans toit, avec une terrasse. Des palmiers et des tamaris regardant par dessus ces terrasses ; le tout dominé par les minarets de quatre mosquées et une sorte de citadelle flanquée de tours aux quatre angles avec créneaux, machicoulis et fossés. C'était là qu'habitait le Mahdi.

La ville, jadis capitale de l'Etat de Chendy (Nubie), sur la rive droite du Nil, compte, en temps ordinaire, environ 7000 habitants. Mehemet-Ali la détruisit en 1820, pour venger le meurtre de son fils Ismaël. C'était l'entrepôt et le grand marché d'esclaves de la Nubie.

On avait désigné, pour Beni-Assoum et moi, une confortable tente, dans laquelle nous trouvâmes des nattes, des coussins et des couvertures pour dormir ; deux esclaves nous apportèrent de l'eau et des vivres.

Beni-Assoum leur recommanda de n'avoir pas à toucher au paquet du drapeau bullois.

J'étais assis devant ma tente prenant des notes à la clarté des lueurs ardentes du couchant, lorsque je vis venir à moi un homme que sa couleur blanche et ses vestiges d'habillements dénonçaient comme Européen.

C'était un homme de forte stature, replet, ayant le visage bien dessiné et de la distinction. Il pouvait avoir la soixantaine. Il marchait vivement et paraissait fort ému.

Je me levai à son approche.

— Good evening, sir, (bonsoir, monsieur) me dit-il en anglais.

— Bonsoir, répondis-je dans la même langue ; voilà un échange de salutations faites dans une langue qu'il est rare d'entendre en ces parages. A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Je suis Anglais, né à Londres. J'ai fait mes études à Paris. Mon nom est Visetely.

— Mais votre nom m'est bien connu ; les journaux en ont beaucoup parlé. Car c'est bien vous qui étiez, en qualité de correspondant du *Grafic*, de Londres, avec ce pauvre général Hicks, votre compatriote, qui a été massacré avec toute son armée, par les soldats du Mahdi?

— Oui, c'est moi.

— Comment avez-vous échappé ; on vous disait mort ?

— J'étais resté un peu en arrière avec les ambulances, dont le personnel a été en partie épargné ; entr'autres quatre sœurs de Charité et quelques soldats de nationalité suisse qui s'étaient engagés dans la gendarmerie égyptienne.

— Comment ! des Suisses ici ! où sont-ils ? Je serais charmé de voir des compatriotes.

— Ah ! vous êtes Suisse ; au fait, j'ai oublié de vous demander votre nationalité. Les quelques soldats de votre pays qui ont été amenés prisonniers avec moi, sont employés, comme esclaves, dans la maison du Mahdi qui les voit de bon œil. Il a même confié la garde de son harem à l'un d'eux ; ce qui est considéré comme une grande faveur. Car le Mahdi a quatre femmes, ainsi que l'autorise le Coran.

— Et vous, Monsieur Visetely, quelle est votre position ? Et celle des sœurs de Charité ?

— Les bonnes religieuses soignent les blessés et les malades ; tout le monde ici a un grand respect pour elles. Quant à moi, à part la souffrance d'être privé de tout moyen de communication avec ma famille et mon pays, je ne suis pas trop à plaindre. Comme je dessine passablement et que j'ai pu emporter ici mes crayons, je fais des dessins et des portraits pour le Mahdi, ce qui l'amuse beaucoup et il m'a pris en affection. Mais je me garde bien de lui laisser entrevoir que je suis Anglais, car mon compte serait vite règlé. Il déteste profondément les Anglais qui ont, dit-il, fait une guerre injuste à ses frères d'Egypte.

La conversation dura encore quelque temps. M. Visetely, qui est un homme instruit, un charmant causeur et un caractère un peu aventureux, me raconta qu'il avait suivi, à titre de correspondant du *Times*, la guerre de la sessession en Amérique, la guerre franco-allemande, puis, en Espagne, la guerre Carliste. Il avait, disait-il, beaucoup connu en Espagne un de mes compatriotes, M. C. qui était général dans l'armée Carliste. *(A suivre.)*

Bibliographie.

Il vient de paraître chez Nidegger et Baumgart, successeurs de B.-F. Haller, libraire à Berne, l'**Almanach et annuaire fédéral pour l'année 1885.**

C'est un travail consciencieux renfermant deux gravures, une de la statue du général Dufour et l'autre de la statue Stæmpfli ; le calendrier de 1885 ; l'annuaire ou état nominatif des autorités fédérales et diplomatiques; une chronique de la Confédération et des cantons et un aperçu général des événements de la vie politique, littéraire et artistique de la Suisse pendant l'année 1883—1884.

L'ouvrage contient un appendice où figure le tarif des postes, des télégraphes et des droits de timbre pour les lettres de change, ainsi que la liste des banques d'émission et un tableau du système des poids, mesures et monnaies.

Les négociants, les hommes d'affaires et tous ceux qui ont des relations d'affaires quelque peu étendues doivent donc se procurer cet ouvrage qui en est à sa huitième année d'existence.

Annonces officielles.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

1° Savary, François, de Riaz, décédé à Bulle le 25 décembre 1884. Interv. au Greffe du Tribunal à Bulle jusqu'au 23 février prochain.

DISCUSSION.

1° Jean, ffeu Samuel Meyer, d'Attiswyl (Berne), dom. à Fribourg.

2° Ant., fils de Joson Maudry, de et à Autigny, et de son frère Pierre Maudry, domicilié à Grenilles.

Interventions jusqu'au 3 février 1885, à Fribourg.

3° Hyppolite, fils de Jean-Peter Gobet, de Tavel et Fribourg, dom. à Fribourg. Interv. au 9 février à Fribourg.

LEVÉE DE DISCUSSION.

1° Jonas-Pierre, ffeu Jonas Hochstrasser, à Fribourg.

2° Débieux Théophile, à Fuyens.

AVIS.

La place de **concierge** du *Cercle des Arts et Métiers* à Bulle, pour y entrer le 1er avril prochain, est mise au concours. Le cahier des charges est à la disposition des postulants chez M. **Schaller,** *président* du dit Cercle. Les inscriptions devront être déposées, par écrit, entre les mains du président susnommé, d'ici au 21 Février prochain inclusivement. Elles devront être accompagnées de cautionnements réguliers, écrits et signés, offerts par les postulants.

Bulle, le 15 Janvier 1885.

1257] Le Secrétaire : DURIAUX.

Dimanche 18 janvier

Cassée

à la Pinte Gruyérienne

à la Tour-de-Trême.

1252] LOUIS BLANC.

Dimanche 1er Février

CASSÉE

à l'Hôtel du St-Michel

à BULLE

BONNE MUSIQUE ET DANSE.

Les amateurs sont cordialement invités. [1261

Dimanche 1er Février

CASSEE

à la Pinte Gruyérienne

à **Pringy** *sous Gruyères.*

Le public y est cordialement invité.

1259] **Sœurs Cochard,** aub.

A LA BOTTE ROUGE

Pour cause de **fin de saison,** je liquide à un très petit bénéfice les **articles d'hiver,** ainsi que des **bottes à l'écuyère** pour garçonnets. [1246

François TRENQUE.

A remettre

desuite, le **magasin de tissus des Quatre Saisons.**

Depuis ce jour jusqu'à la remise, toutes marchandises seront vendues au prix de facture et même au dessous.

1253] **Esther Dalloz.**

Avis aux Agriculteurs

Tout agriculteur perdant du bétail de la maladie du **quartier,** est prié d'apporter à la *Pharmacie Sudan, Bulle,* les parties les plus atteintes (viande noire).

Cet appel est fait en vue de préparer du *vaccin.* [1262

A LOUER

un **joli appartement,** entrée au 1er Mai. S'adresser à M. J. MULLER, boulanger. [1258

On demande à acheter

environ **3000 pieds de carrons.** — S'adresser au bureau du journal. [1260

A vendre ou à louer

I'HOTEL DU SAPIN

à Charmey.

Avenir assuré. Conditions très favorables. Entrée à volonté. — S'adresser à la *Direction de la Banque cantonale à Fribourg.* [1176

A vendre un solide **char** à deux chevaux, en bon état. — Le bureau du journal indiquera.

BANQUE POPULAIRE

DE LA GRUYÈRE

à Bulle.

Assemblée Générale.

Messieurs les actionaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour **dimanche, 1er Février prochain,** à 2 heures de l'après-midi, à l'**Hôtel des Alpes à Bulle.**

TRACTANDA :

1. Rapport de l'administration sur l'exercice de 1884 ;
2. Rapport des réviseurs des comptes ;
3. Répartition des bénéfices ;
4. Choix de trois réviseurs pour 1885 ;
5. Choix de deux membres du Conseil d'administration (§ 15 des statuts).

Les deux membres désignés par le sort comme sortant sont :

Mr. EUGÈNE GLASSON et
Mr. EUGÈNE WÆBER.

Ils sont rééligibles.

Pour prendre part à l'assemblée, le dépôt des actions devra s'effectuer à la Banque même, du 28 au 31 Janvier inclusivement.

Bulle, le 10 Janvier 1885.

Au nom du Conseil d'administration :

1256] Le Président, P. PAQUIER.

Banque populaire suisse.

Succursale de Fribourg.

Nous avons l'avantage de porter à la connaissance du public que le taux d'intérêt bonifié sur les dépôts en comptes d'épargnes sera dès le 10 Février fixé à :

3 ½ % pour les sociétaires et non sociétaires.

Nos taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs, tout comme par le passé.

3 ½ % net, billets à 3 mois } supérieurs à fr. 1000.
4 % net, billets à 6 mois }

Nous nous permettons encore de rappeler que nous nous occupons également de l'achat et de la vente à terme de toutes valeurs à primes (lots), ainsi que de toutes opérations de banque en général. (O 158) 1251

Fribourg, le 7 Janvier 1885. **La Direction.**

A LOUER.

La commune de Bulle offre à louer, pour y entrer de suite, **le 2me étage de la maison dite des Chanoines,** avec droit au galetas, à la cave, au bucher, etc. Prendre connaissance des conditions au bureau communal.

1241] SECRÉTARIAT COMMUNAL.

FERBLANTERIE

Couverture de bâtiments en tuiles, ardoises, zinc, etc.

DÉPOT D'ARDOISES DU VALAIS.

Baignoires et bains de siége, boilles à lait en tôle étamée.

Location de couleuses avec foyer portatif.

ASSORTIMENT DE FERBLANTERIE DE CUISINE.

Lampisterie, tubes et mèches.

Réparations en tous genres. — Etamage tous les samedis.

Le soussigné se recommande à la bienveillance de sa clientèle et du public dont il cherchera toujours à mériter la confiance *par un travail soigné et des prix modérés.* [1254

Jules PASQUIER, ferblantier.

AVIS AUX AMATEURS

qui désirent se procurer ou faire une plantation de

bons arbres fruitiers (Withney's Crab-Æpfel)

d'après le système adopté dans le verger de M. Spörri, Directeur de la Fabrique à Guin. (H 880 F)

Pour renseignements, fournitures, plantation et la culture, s'adresser à M. J. SCHMUTZ, *arboriculteur à Garmiswyl,* près Guin. (Chez ledit, on peut aussi se procurer des **poiriers à cidre** et autres pour plantations de routes. [1235

La Filature de chanvre, de lin et d'étoupes

à Hirschthal

Station de chemin de fer : ENTFELDEN, Argovie

primée aux divers concours agricoles, se recommande aux agriculteurs pour broyer, peigner et filer à façon et pour écrêmer le fil à des prix réduits. La filasse est filée dans toute sa longueur. Services consciencieux, fils réguliers et forts.

Schindler & Fricker.

DÉPOT chez : **J. B. Strago,** négt., **à Bulle** ; Mme **Rossier-Pernet à Romont ; Rossier,** gare **Palézieux.** [1112

Envoyer les matières en gare d'Entfelden, près Aarau, comme par le passé.

C. BROILLET

Médecin-Chirurg.-Dentiste à Fribourg sera à **Bulle** *(Hôtel des Alpes)* jeudi 29 Janvier prochain, ainsi que tous les seconds et derniers jeudis de chaque mois. (O F 157) [1250

Nouvelle Marbrerie

JOS. BELLORA

près des Halles à Bulle.

Sculpture en tout genre

MONUMENTS, AUTELS, etc.

Grand choix de Croix en fonte.

Travail fin à des prix modérés.

Le soussigné se recommande à l'attention du public de la ville et de la campagne. [1249

JOSEPH BELLORA, marbrier.

Chez J. MOREL-BADOUX

à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1re qualité. [558

Chez Francisco Moret

au Café du Commerce,

ancien Café Python, **BULLE,**

Vins fins en bouteilles, très recommandés pour les malades, tels que **Malaga, Alicante, Muscato, Madère, Marsala, Ranzio-Priorato,** ainsi que les **vins ordinaires** pour emporter.

Rhum, Cognac, Vermouth, Kirch, etc. [1244

Le tout de 1re qualité et de provenance garantie. — Prix très modérés.

Avis aux Cultivateurs.

Diplôme à Zürich 1883.

La « **Filature de lin Burgdorf** » à Burgdorf (Berne) se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. — Sur demande l'établissement fait aussi la toile. Prix modérés.

DÉPOT : M. **Eugène Wæber, Bulle.** (H 1725 Y)

A vendre

Environ 20,000 pieds de bon **foin** et **regain.**

Etables pour 30 pièces de bétail.

S'adresser à M. *Magnin,* avocat, à *Bulle.* [1208

A vendre ou à échanger

une **jument portante** de sept ans. — S'adresser à *Félix Geisenhof* à Bulle. [1243

La Poudre Cordiale Brun

Prix fr. 1. 50 le kg.

est le meilleur reconstituant pour les animaux domestiques. — Cette poudre est excitante, fortifiante et appétissante ; elle ranime les forces et facilite la gourme. — Envoi pour tous pays.

Pharmacie Brun,

1149] Place St-Gervais, GENÈVE.

EN VENTE

à l'Imprimerie de la GRUYÈRE :

Etrennes fribourgeoises pour 1885

à 1 fr. l'exemplaire.

CARNETS DE LAITERIE

à 20 ct. pièce ; rabais par douzaine.

Carnets et almanachs de poche

Formulaires de notes et quittances

Imprimerie de la *Gruyère.* Gérant : Ch. Morel